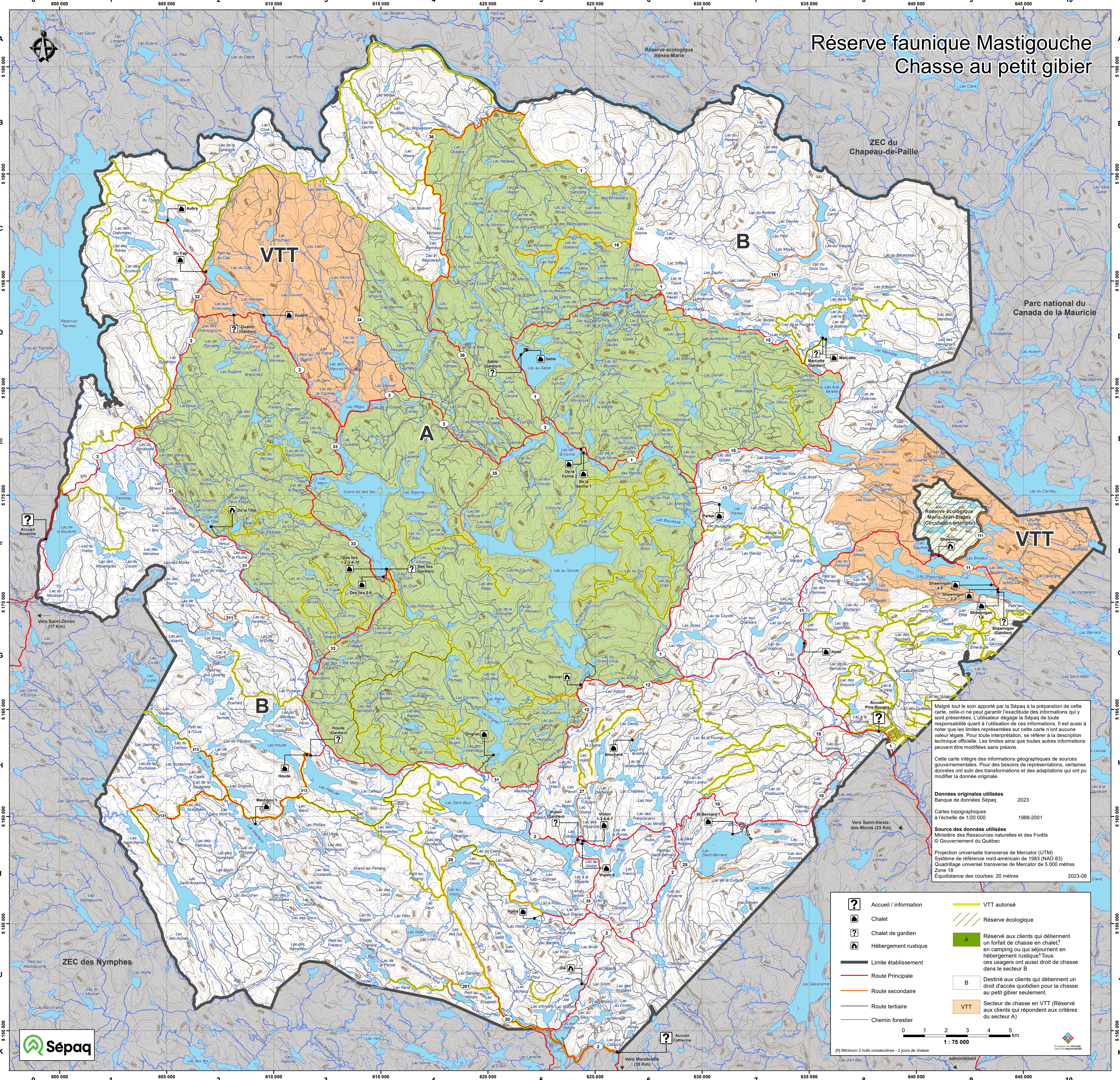


Réserve faunique Mastigouche

Chasse au petit gibier



Malgré tout le soin apporté par la Sépaq à la préparation de cette carte, celle-ci ne peut garantir l'exactitude des informations qui y sont présentées. L'utilisateur dégage la Sépaq de toute responsabilité quant à l'utilisation de ces informations. Il est aussi à noter que les limites représentées sur cette carte n'ont aucune valeur légale. Pour toute interprétation, se référer à la description technique officielle. Les limites ainsi que toutes autres informations peuvent être modifiées sans préavis.

Données originales utilisées
Banque de données Sépaq 2023

Cartes topographiques
à l'échelle de 1/20 000 1988-2001

Source des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
© Gouvernement du Québec

Projection universelle transverse de Mercator (UTM)
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)
Quadrangle universel transverse de Mercator de 5 000 mètres
Zone 18
Équidistance des courbes: 20 mètres 2023-08

	Accueil / information		VTT autorisé
	Chalet		Réserve écologique
	Chalet de gardien		Réservé aux clients qui détiennent un forfait de chasse en chalet, ⁽¹⁾ en camping ou qui séjournent en hébergement rustique ⁽¹⁾ . Tous ces usagers ont aussi droit de chasse dans le secteur B
	Hébergement rustique		Destiné aux clients qui détiennent un droit d'accès quotidien pour la chasse au petit gibier seulement.
	Limite établissement		B
	Route Principale		VTT
	Route secondaire		Secteur de chasse en VTT (Réservé aux clients qui répondent aux critères du secteur A)
	Route tertiaire		
	Chemin forestier		

(1) Minimum 2 nuits consécutives - 2 jours de chasse

